



Volume 7, numéro 2, juin 2011

Sommaire

Le saviez-vous?

Comptes rendus des principaux projets de ponts

Opération internationale Roadcheck, du 7 au 9 juin 2011

Pensez orignaux

Conditions routières

Tarifs de transport pour 2011-2012

À partir du 6 juin 2011 : de nouveaux règlements sur les distractions au volant

Vous avez une question?

Le saviez-vous?

L'élimination du péage au pont du port de Saint John le 1^{er} avril 2011 marque une étape importante dans l'histoire de ce pont et permettra de faire en sorte qu'il demeure une partie essentielle de l'infrastructure des transports de Saint John et du Nouveau-Brunswick durant les prochaines décennies.

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/comunique.2011.04.0385.html>

Les nouveaux investissements dans l'infrastructure de transport en milieu rural comprennent ce qui suit :

- 1 million de dollars supplémentaires pour les routes rurales, soit 300 000 \$ pour réparer les nids-de-poule et 700 000 \$ pour la réparation de chaussées asphaltées;
- 400 000 \$ supplémentaires pour le marquage de la ligne médiane sur des routes rurales et pour le débroussaillage de routes provinciales désignées en région rurale;
- 1 million de dollars pour le rétablissement complet du service de traversier de Gagetown et de Belleisle;
- 2,4 millions de dollars pour la réouverture de 22 centres d'entretien en été.

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/comunique.2011.04.0478.html>

La route passant sur le barrage de Mactaquac sera réduite à une voie jusqu'au 15 novembre 2011 afin de permettre aux équipes d'Énergie NB d'entreprendre des travaux d'entretien.

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/comunique.2011.04.0438.html>

Comptes rendus des principaux projets de ponts

Le pont Princess Margaret, situé sur la route 8, à Fredericton, a été fermé le 11 mai 2011 et restera fermé jusqu'au 5 septembre afin de permettre l'exécution de la dernière phase des travaux de réparation sur cet ouvrage d'art de 53 ans.

Le pont Hugh John Flemming est situé sur la route 130, à Hartland. La deuxième phase du projet de remise en état sera entreprise au cours de l'été et de l'automne de 2011. Il sera nécessaire de réduire la route à une voie le jour et de la fermer complètement le soir, de 19 h à 7 h. Il y aura également plusieurs fermetures complètes de 72 heures qui seront annoncées à l'avance.

Le pont du port de Saint John fera l'objet d'autres améliorations pendant la saison de construction.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les avis de circulation et la construction routière à l'adresse suivante :

<http://www1.gnb.ca/cnb/transportation/index-f.asp>

Opération internationale Roadcheck, du 7 au 9 juin 2011

Commanditée par la Commercial Vehicle Safety Alliance, l'opération internationale Roadcheck se déroule chaque année au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Au Nouveau-Brunswick, le contrôle routier de 72 heures aura lieu au poste de pesée fixe en direction ouest sur la route 2, à Salisbury. Les participants comprennent des agents d'application des lois sur les véhicules utilitaires du ministère de la Sécurité publique, des membres de la GRC, des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, des intervenants du secteur du camionnage, des inspecteurs du Code national de sécurité et d'autres agents fédéraux.



Pensez orignaux

Pensez orignaux, surtout de mai à octobre, lorsque les orignaux sortent de la forêt pour échapper aux insectes et à la chaleur et pour se nourrir de la végétation dans les fossés.



<http://www.gnb.ca/0113/moose/think-moose-f.asp>



Volume 7, numéro 2, juin 2011

Tarifs de transport pour 2001-2012



Les tarifs de transport en vigueur au Nouveau-Brunswick sont payés aux camionneurs pour assurer des services au nom du gouvernement.

Les tarifs visent à rémunérer équitablement les camionneurs en retour des services rendus au gouvernement. Le Ministère effectue un examen des tarifs chaque année et à d'autres moments lorsque cela est jugé nécessaire.

Les liens pour accéder aux tarifs de transport de l'année courante et de l'année précédente, à la moyenne des augmentations et des réductions applicables et à la date d'entrée en vigueur de chaque barème de tarifs sont disponibles à l'adresse :

<http://www.gnb.ca/transports>

Conditions routières



au Nouveau-Brunswick
1-800-561-4063

à l'extérieur du Nouveau-Brunswick

À partir du 6 juin 2011 : de nouveaux règlements sur les distractions au volant



Être distrait, avoir un accident et faucher des vies ne prend qu'une seconde. Alors, pourquoi prendre le risque?

Une nouvelle loi interdit l'utilisation et la manipulation au volant de téléphones cellulaires à commande manuelle, d'appareils permettant d'envoyer des messages textes et d'appareils de divertissement portatifs. Cette loi interdit également la programmation manuelle et la manipulation d'un système de positionnement global (GPS) en conduisant un véhicule.

Les conducteurs qui se servent d'appareils à commande vocale, d'appareils à commande à touche unique ou d'écrans permanents seront exemptés, de même que les personnes travaillant en télécommunications qui ont besoin d'équipement spécial pour surveiller les niveaux et les interruptions de services.

Les agents de la paix ainsi que les employés des services d'incendie et d'ambulance seront exemptés des restrictions dans l'exercice de leurs fonctions, et tout conducteur pourra composer le 911 au besoin.

Les conducteurs de véhicules utilitaires pourront se servir d'émetteurs-récepteurs dans le cadre de leur travail, et les radioamateurs pourront également s'en servir pour la recherche et le sauvetage.

Les conducteurs qui enfreignent les dispositions législatives perdront trois points et se verront imposer une amende de 172,50 \$.

De plus amples renseignements concernant les mesures législatives sur la distraction au volant sont disponibles sur le site Web du ministère de la Sécurité publique : www.gnb.ca/sécuritépublique.

Vous avez une question?

Faites-nous parvenir un courriel à notre adresse électronique particulière pour les camionneurs!

Special.Permits@gnb.ca

